

Commune de Franois

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022
--

Le sept mars deux mille vingt deux, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Franois en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS, Maire.

Etaient présents :

Mesdames GILLET Françoise, DELESSARD Martine, SIMON BOUVRET Geneviève, DUBOIS Cécile, BORRINI Catherine, SANDER Annie, TANNIERES Brigitte
Messieurs BOURGEOIS Émile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, HENRIOT Francis, COUDRY Sébastien, PONS François, LAPOUGE Damien

Absents excusés :

Monsieur LORY Jean-Pierre (donne pouvoir à Monsieur Patrice MOUTON)
Monsieur DUMORTIER Florent (donne pouvoir à Madame Cécile DUBOIS)
Monsieur HOUSSIN Thomas (donne pouvoir à Monsieur Damien LAPOUGE)
Madame PRALON Marine
Madame LECLERC Bénédicte

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14
Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 3
Nombre de Conseillers Municipaux votant : 17
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Madame Martine DELESSARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Date de convocation : 2 mars 2022

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2022
- 3) Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil
- 4) Création et suppression de poste adjoint administratif suite à titularisation
- 5) Convention de participation des communes de Franois et Serre les Sapins au CEJ CLSH 2022/2025
- 6) Convention pour la revente de matériels de compostage individuels
- 7) Entretien des espaces verts – Convention avec les CDEI
- 8) Mise en place d'un système de vidéo protection – Devis Citeos
- 9) Mise en place d'un système de vidéo protection – Devis Jet1oeil
- 10) Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole concernant les exercices 2012 et suivants

Questions diverses :

- Bois de chauffage restant après l'exploitation des parcelles 36 et 42r ;
- Projet de création d'une police municipale pluri communale ;
- Rapport quinquennal sur les attributions de compensation liées aux transferts de compétences.

La séance ouverte,

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Délibération du Conseil Municipal 2022/009

Vu l'article L 121-14 du Code des Communes,

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités,

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Madame Martine DELESSARD comme secrétaire de séance, celle-ci ayant accepté.

2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

Délibération du Conseil Municipal 2022/010

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2022 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de leur dernière séance en date du 31 janvier 2022.

3/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL

Délibération du Conseil Municipal 2022/011

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- CDEI – Travaux forestiers- Fort de Franois : 1 870,00 T.T.C.
- DESAUTEL – Remplacement d'extincteurs : 308,57 € T.T.C
- TRIVIAL'COMPOST – Mise en place de composteurs et formation des agents – Cantine scolaire : 1 050,00 € T.T.C

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

4/ CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI – ADJOINT ADMINISTRATIF – SUITE A TITULARISATION

Rapporteur : Martine DELESSARD

Délibération du Conseil Municipal 2022/012

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 1^{er} février 2022

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 31 janvier 2022,

Monsieur le Maire informe que suite à la titularisation d'un agent actuellement mis à disposition par le Centre de Gestion, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet et de créer un poste d'adjoint administratif à 20/35, à compter du 1^{er} avril 2022

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2022,

Grade : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

La création d'un emploi de d'adjoint administratif permanent à 20/35^{ème}

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2022

Grade : Adjoint administratif :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

L'adoption du tableau des effectifs ainsi modifié :

GRADES	NOMBRE D'EMPLOYES	NOMBRE D'HEURES
Attaché	1	35
Adjoint administratif	1	35
	1	20
Adjoint technique	1	35
	1	9.28
	1	11
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	9.5
	1	29
	1	35
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	35
	1	35
Agent de maîtrise principal	1	35
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	35
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des	1	35

écoles maternelles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De supprimer un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022
- De créer un poste d'adjoint administratif à 20/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2022

5/ CONVENTION DE PARTICIPATION DES COMMUNES DE FRANOIS ET SERRE LES SAPINS AU CEJ CLSH 2022/2025

Rapporteur : Martine DELESSARD

Délibération du Conseil Municipal 2022/013

Vu le Contrat Temps Libre conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon et les communes de Serre-Les-Sapins et Franois,

Vu la convention de prestation de services pour la gestion d'actions enfance et jeunesse, établie entre les communes de Franois, Serre-Les-Sapins et l'Association Familles Rurales de Franois/Serre-Les-Sapins,

Afin d'assurer le financement de la part des communes du Contrat Temps Libre conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon, pour ce qui concernent le fonctionnement des centres de loisirs organisés par l'Association Familles Rurales de Franois et Serre-Les-Sapins pendant les vacances d'hiver, les vacances de printemps, les vacances d'été, ainsi que les mercredis des périodes scolaires, il est proposé que la part des communes (solde déficitaire des budgets) soit pris en charge budget par budget sur la base, d'une part des résultats budgétaires pour les montants en cause, et, d'autre part, du nombre d'enfants ayant participé à l'action tel que constaté a posteriori par chacune des communes au prorata du nombre d'enfants ressortissants de chacune d'elles.

Ainsi une partie du solde à la charge de la Commune de Serre les Sapins sera refacturée à la Commune de Franois en fonction du taux de participation d'enfants de Franois aux activités des mercredis loisirs, des petites vacances de février, de Pâques et des vacances de juillet et d'août.

La participation de la commune de Franois sera versée annuellement à la commune de Serre les Sapins (gestionnaire du contrat) qui mettra la somme en recouvrement après avoir reçu les tableaux de fréquentation (nombre d'enfants ayant participé à l'action avec indication de leur domicile) qui devront être fournis par l'Association Familles Rurales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de participation financière entre les communes de Serre les Sapins et Franois pour les activités CLSH, sur la période du 01/01/2022 au 31/12/2025.

6/ CONVENTION POUR LA REVENTE DE MATERIELS DE COMPOSTAGE INDIVIDUELS

Rapporteur : Martine DELESSARD

Délibération du Conseil Municipal 2022/014

Le SYBERT organise la vente de matériels de compostage individuels pour les habitants de son territoire et pour les communes qui souhaiteraient en faire usage pour leurs propres besoins.

La commune de Franois souhaite dans le cadre de la gestion des déchets mettre en place le compostage à la cantine scolaire. Elle va pour cela acquérir des composteurs auprès du SYBERT.

Une convention encadre les modalités de vente des composteurs et les obligations de la commune. Il est précisé notamment que ces composteurs seront gérés exclusivement par le personnel communal et que deux référents devront être désignés pour assurer entre autres le contrôle de la qualité des apports et le brassage. Ces référents suivront une formation dispensée par le SYBERT.

Cette convention permet également l'organisation de vente de composteurs individuels par le SYBERT en direct aux administrés.

La solution proposée en article 2.2 de la présente convention, qui stipule que la revente de matériel de compostage peut être organisée par la commune, n'est pas retenue.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'accepter cette convention entre la Commune et le SYBERT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, avec le SYBERT pour la revente de matériels de compostage individuels.

7/ ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – CONVENTION AVEC LES CDEI

Rapporteur : Francis HENRIOT -

Délibération du Conseil Municipal 2022/015

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, la convention établie par les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI) relative à l'exécution d'interventions sur le patrimoine mineur bâti, la voirie et les espaces verts de la commune.

Cette convention annexée à la délibération, définit les conditions et les modalités d'intervention, précise que ces prestations sont réalisées pour un montant forfaitaire journalier de 430€ pour les travaux divers et 500€ pour la tonte et représentent un total de 50 jours d'intervention sur le domaine communal.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'accepter cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les termes de la convention entre la commune de Franois et CDEI
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention

8/ MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION – DEVIS CITEOS

Rapporteur : Emile BOURGEOIS

Délibération du Conseil Municipal 2022/016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU le Code des Marchés Publics, CONSIDERANT que l'article 10 de la Loi n°95-73 du 21 janvier 1995 autorise la mise en œuvre d'une vidéo-protection sur la voie publique par une autorité publique ;

La commune de Franois a décidé d'installer un système de vidéo protection sur 16 sites identifiés du domaine communal. La commission départementale de vidéo protection réunie le 25 novembre 2021 a émis un avis favorable à l'installation de ce dispositif.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le devis proposé par la société CITEOS pour l'alimentation électrique fixe des caméras de vidéo protection selon le détail estimatif suivant :

<i>DESCRIPTIF</i>	<i>MONTANT HT</i>
<i>Caméra 1: la Belle Etoile</i>	<i>3902.50</i>
<i>Caméra 2 : chemin du Moulin</i>	<i>2182.00</i>
<i>Caméra 3 : RD11 route de Chemaudin</i>	<i>1635.00</i>
<i>Caméra 4 : ensemble sportif</i>	<i>3872.50</i>
<i>Caméra 5 : rue de la Fontaine</i>	<i>3037.50</i>
<i>Caméra 6 : D108 vers pharmacie</i>	<i>2531.00</i>
<i>Caméra rondpoint RD75</i>	<i>715.00</i>
<i>Montant total prévisionnel de la commande HT</i>	<i>17 875.50</i>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *Accepte le devis établi par la société CITEOS pour un montant de 17 875.50 € HT*
- *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis.*

9/ MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION – DEVIS JET1OEIL

Rapporteur : Emile BOURGEOIS

Délibération du Conseil Municipal 2022/17

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU le Code des Marchés Publics, CONSIDERANT que l'article 10 de la Loi n°95-73 du 21 janvier 1995 autorise la mise en œuvre d'une vidéo-protection sur la voie publique par une autorité publique ;

La commune de Franois a décidé d'installer un système de vidéo protection sur 16 sites identifiés du domaine communal. La commission départementale de vidéo protection réunie le 25 novembre 2021 a émis un avis favorable à l'installation de ce dispositif.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le devis proposé par la société JET1OEIL pour la fourniture, la pose et la mise en fonctionnement de 16 caméras de vidéo protection selon le détail estimatif suivant :

<i>DESCRIPTION</i>	<i>MONTANT HT</i>
<i>Caméras et accessoires</i>	<i>9574.00</i>
<i>Enregistrement</i>	<i>6266.00</i>
<i>Réseaux et câblages</i>	<i>18 495.52</i>
<i>Visualisation</i>	<i>798.00</i>
<i>Main d'œuvre et déplacement</i>	<i>8412.00</i>
<i>Montant total prévisionnel de la commande HT</i>	<i>43 545.52</i>

Un contrat de maintenance sera proposé ultérieurement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *Accepte le devis établi par la société JET1OEIL pour un montant de 43 545.52€ HT*
- *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis.*

10/ RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND BESANCON METROPOLE CONCERNANT LES EXERCICES 2012 ET SUIVANTS

Rapporteur : Emile BOURGEOIS

Délibération du Conseil Municipal 2022/018

En application des articles L. 211-3, L. 211-4, L. 211-5 et R. 243-1 du code des juridictions financières, la Chambre régionale des comptes (CRC) Bourgogne-Franche-Comté a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole à compter de l'exercice 2012 jusqu'à la période la plus récente.

Ce rapport a été présenté au Conseil communautaire lors de sa réunion du 10 novembre dernier.

A la suite de cette présentation au Conseil communautaire, et conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions financières, ledit rapport d'observations définitives a été transmis par la Chambre Régionale des Comptes aux maires des communes membres de Grand Besançon Métropole, afin qu'il soit présenté par le/la Maire de chaque commune membre au plus proche Conseil Municipal et donne lieu ainsi à un débat.

Ce rapport, auquel sont annexées les réponses de Mme Anne VIGNOT, en qualité de Présidente de Grand Besançon Métropole, et de M. Jean-Louis Fousseret, en qualité de Président en exercice sur la période contrôlée, est ainsi soumis à l'examen du Conseil Municipal du 7 mars afin qu'il puisse en prendre connaissance et en débattre.

Ce contrôle a donné lieu à 6 recommandations de la chambre régionale des comptes :

Recommandation n° 1 : Achever la rénovation du cadre indemnitaire engagée avec l'instauration du RIFSEEP en 2016 en supprimant les primes irrégulières, en particulier la prime de fin d'année, en précisant les plafonds applicables à chaque groupe fonction de l'IFSE

et en modifiant la part variable (CIA) de manière à ce qu'elle puisse constituer un levier de reconnaissance de la manière de servir.

Recommandation n° 2 : Mettre fin, au plus tard le 1er janvier 2022, au régime de temps de travail dérogatoire actuellement en vigueur et réviser à cette occasion les cycles de travail.

Recommandation n° 3 : Déployer un outil de suivi automatisé du temps de travail.

Recommandation n° 4 : Fiabiliser les données de fréquentation des transports publics du réseau Ginko.

Recommandation n° 5 : Renforcer les moyens d'audit comptable et financier dédiés à la délégation de service public transports.

Recommandation n° 6 : Formaliser et arrêter une stratégie de gestion et de prévention des déchets en veillant à l'articuler étroitement avec le plan local de prévention des déchets porté par le syndicat de traitement des déchets (SYBERT).

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté sur la gestion de la Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole concernant les exercices 2012 et suivants

RAPPORTS DES COMMISSIONS

COMMISSION URBANISME Compte rendu de la réunion du lundi 28 février 2022

Convocation en date du 11 février 2022.

Présents : M. BAULIEU Jean-Louis, M. BOURGEOIS Émile, M. PONS François, Mme SIMON BOUVRET Geneviève.

Absente excusée : Mme DELESSARD Martine.

➤ PC :

- Demande de PC pour projet d'extension d'une habitation existante, 18 route de La Belle Étoile.

Une demande de pièces complémentaires a été envoyée.

- Demande de PC déposée par l'entreprise AMETHISTE pour projet de construction d'un bâtiment non clos, 2 route de SERRE-LES-SAPINS.

Ce projet doit-être conditionné par la requalification de la rue Jouffroy, en lien avec GBM, CRÉATION PARQUETS, et les communes de FRANOIS et SERRE-LES-SAPINS. Les volumes en transit ne devront pas dépasser les volumes déclarés.

- Demande de PC pour construction d'un garage annexe et projet de piscine, 2 rue de La Félie.
Une servitude concernant le réseau d'assainissement impacte le projet du garage. Information transmise au service instructeur.

➤ DP et autres demandes d'autorisations :

- DP déposée pour construction d'une piscine, 12 rue de La Source.

Avis favorable de la commission, sous réserve du règlement du PLU.

- DP déposée pour construction d'une piscine, 16 Les Allées du Stade.

Des pièces complémentaires ont été demandées par l'instructeur.

➤ CU :

- Demande de prorogation de CU opérationnel pour parcelles AA 345 et 348, rue de Bassand.

Avis favorable de la commission.

- Demande de CU d'information pour parcelles AA 96 et AA 97, 4 rue de La Fontaine.

CU traités depuis la dernière réunion de la commission:

- Demande de CU d'information pour parcelle BD 3, sise Chemin Bourquin

- Demande de CU d'information pour parcelle AB 316, 28 rue Champey.

➤ DIA :

- Pour bien sis 4 rue de La Fontaine ;

- Pour parcelle BD 3, chemin Bourquin.

Pour ces 2 dossiers, la commission propose à M. le Maire de ne pas préempter.

➤ **DOC :**

Déclaration d'ouverture de chantier déposée pour construction d'une maison d'habitation, route de La Belle Étoile.

➤ **Divers:**

- Courrier reçu de déclaration d'intention de travaux d'isolation et de réfection de toiture, 6 rue de La Vignotte.

Avis favorable de la commission, avec prescriptions de mettre des tuiles à l'identique.

- Demande de "FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT", qui souhaite prélever des graines d'arbustes, afin de produire de jeunes plans qui seront utilisés dans des chantiers de plantation de haies.

La commission propose de fixer un rendez-vous avec les membres de l'association.

- GBM nous informe des nouveaux tarifs applicables pour instruction des dossiers d'urbanisme.

- Création d'une police municipale, en lien avec les communes voisines.

L'information sera donnée au conseil du 7 mars.

- Copie du PV rédigé par huissier, adressé par La SCI COMBE PERROT à GBM, concernant la circulation rue Jouffroy.

COMMISSION CIMETIERE

Compte rendu de la réunion du mercredi 16 Février 2022

Présents : M, BOURGEOIS Emile, M. BAULIEU Jean-Louis, Mme GILLET Françoise, Mme SIMON BOUVRET Geneviève

Excusée : Mme TANNIERE Brigitte

1) CREATION D'UNE CONCESSION FAMILIALE

Des administrés souhaiteraient créer leur tombe familiale sur la concession qu'ils ont acquise en 1984 pour leur enfant (carré 2, emplacement 69)

Il n'existe pas d'emplacement délimité "carré des enfants" dans notre règlement, il est donc possible de transformer cet emplacement en concession familiale si l'espace le permet. Pour disposer de l'espace suffisant, cela implique la rétrocession de la concession attenante qui est vacante. Des démarches vont être entreprises auprès de la famille propriétaire de cette concession.

Les membres de la commission donnent leur accord pour ce projet, dans le cadre des règles qui régissent le cimetière

2) CONCESSION EN TERRAIN COMMUN

Nous avons reçu un courrier de Madame GRONDIN qui s'inquiète du devenir de la concession de son frère M Philippe LOPEZ

Monsieur LOPEZ est inhumé dans une concession sur le terrain commun attribuée et financée par la commune pour une durée de 5 ans comme l'oblige la loi pour les défunts dont les familles ne se sont pas manifestées. Cette concession est récupérable en mai 2023 par la commune.

Accord de la commission pour l'achat de cette concession par la famille aux tarifs en vigueur. Une réponse a été faite à Mme GRONDIN.

3) DIVERS

La commission se déplace au cimetière pour traiter les points suivants :

- Rénovation du monument aux morts.
- Installation d'une rambarde à l'entrée du cimetière, afin d'en faciliter l'accès. M HOEN menuisier du village, nous enverra des devis pour ce projet
- installation d'étagères pour ranger les bidons d'eau derrière la nouvelle fontaine,

Les membres de la commission rencontrent ensuite, M COUTOUT de l'entreprise ELABOR pour discuter avec lui de la protection juridique et la mise à jour des dossiers papier du cimetière.

COMMISSION COMMUNICATION **Compte rendu de la réunion du Mardi 22 Février 2022**

Etaient présents : Martine DELESSARD, Cécile DUBOIS, Emile BOURGEOIS, Patrice MOUTON, Florent DUMORTIER, Sébastien COUDRY

Ordre du jour

- Réalisation d'un document du bilan à mi-mandat
- Préparation du bulletin municipal de fin juin
- Point opérateur téléphonique
- Questions diverses

Réalisation d'un document du bilan à mi-mandat

La commission souhaite informer les francoisiens des réalisations du conseil municipal à mi-Mandat (mars 2023)

Quel sera le format ?

Est-ce que nous allons préparer un document PowerPoint à présenter lors d'une réunion publique ?

Faisons-nous une exposition avec intervention des membres du conseil à la demande des visiteurs ?

Quelle durée ?

Est-ce qu'il y aura un apéritif ?

Nous ferons des invitations sous forme de flyers à distribuer en boîte aux lettres

En ce qui concerne les sujets, nous allons reprendre les réalisations qui ont été détaillées au fur et à mesure dans chaque bulletin.

Rappel : les anciens bulletins sont consultables sur le site internet de la commune.

Préparation du bulletin municipal de fin juin

La commission est en train d'élaborer une liste de sujets à développer dans le bulletin qui sera envoyée à tous les conseillers par mail. Cette liste est non exhaustive.

Point opérateur téléphonique et photocopieurs

Téléphone et internet :

- un état de tous les contrats téléphones et internet en cours sur la commune,
- une étude comparative des coûts sur les abonnements téléphoniques (écoles, mairie, internet, mobiles...).

Nous allons relancer une société que nous avons consulté à ce sujet en septembre
Photocopieurs : des études de nouveaux contrats sont en cours avec Rex Rotary et Novatech.

COMPTE RENDU COMMISSION FINANCES **Réunion du jeudi 20 janvier 2022**

Présents de la commission finances : Emile BOURGEOIS, Patrice MOUTON, Francis HENRIOT - Jean-Pierre LORY.

Rapporteur : Patrice MOUTON Début de séance : 10h00

La commission a travaillé sur les points suivants :

➤ **Analyse des dépenses de 2021 par rapport aux années précédentes.**

Objectif :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement pour les années futures
- Dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour pouvoir investir

➤ **Construction d'un plan quinquennal d'investissement.**

Objectif :

- Fixer les priorités d'investissement pour les 5 années futures
- Hiérarchiser les priorités
- Répartir les investissements sur les 5 années
- Prévoir les emprunts à réaliser et fixer le montant de ces emprunts

➤ **Analyse des recettes de fonctionnement.**

Objectif :

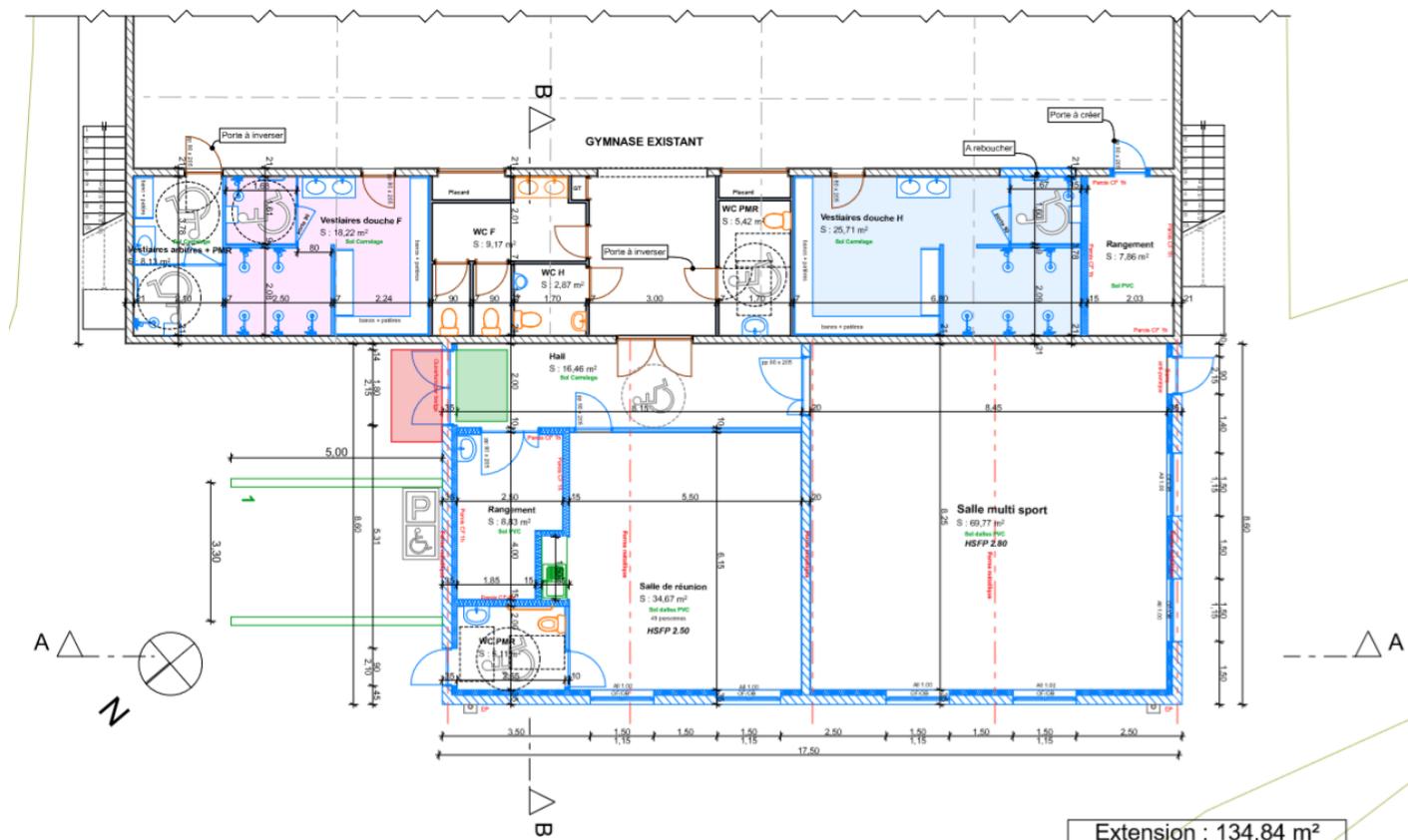
- Limiter la baisse des recettes de fonctionnement dues essentiellement à la baisse des dotations données par l'état
- Fixer les taux de la taxe foncière afin d'améliorer notre capacité à investir
- Répertorier tous les moyens en notre possession pour augmenter notre capacité de financement (ventes d'immeuble, recherche de subvention ou diminuer le montant des investissements).
- Limiter le recours systématique à l'emprunt qui entraîne une augmentation des intérêts
- Faire face aux dépenses de fonctionnement que nous ne pourrions pas indéfiniment maitriser. (Hausse des coûts de l'énergie, hausse des frais d'entretien des bâtiments, mise en place du régime indemnitaire etc.....).

COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS **Compte rendu de la réunion du 14 février 2022**

Présents : Karine Guipet architecte, Emile Bourgeois maire de la commune, Patrice Mouton adjoint, Jean-Louis Baulieu adjoint, Francis Henriot, Nicolas Vieille maître d'œuvre

Points discutés :

- modification du plan d'extension du gymnase selon nos recommandations :



A savoir :

- Diminution surface salle de sport
- Diminution salle de réunion
- Wc extérieur
- Ouverture et fermeture par badge personnalisé

L'objectif étant de nous rapprocher d'une enveloppe de 400 K€
 Nous sommes en attente d'un nouveau chiffrage

COMMISSION PERSONNEL-VIE SCOLAIRE
Compte rendu de la réunion du 4 février 2022 avec API

Présents : API : Messieurs LAMBLA et LOUE, et la diététicienne.

Mairie : Mesdames VALENTIN, DOBEZ et DELESSARD.

Monsieur LAMBLA, Directeur régional API, nous a fait part des problèmes d'augmentation de prix de toutes les denrées alimentaires et parfois des ruptures de stock.

De ce fait, ils seront certainement par moments contraints de changer les menus programmés.

API nous informera en cas d'augmentation légale de l'indice.

Animation « Gaspillage alimentaire »

Le 11 mars, API viendra à la cantine pour former l'équipe de la cantine sur la façon de procéder pour le pesage des déchets. Pour se faire nous devons acheter 2 seaux et un peson (balance à bagage). La semaine suivante les déchets seront pesés et les informations seront reportées sur une feuille de saisie qui sera transmise en fin de semaine à API pour analyse.

Dans la quinzaine suivante, API nous fera part de son analyse au vue du rapport. Ce pesage devra dans l'idéal être réalisé une fois par trimestre.

API a également mis en place un petit jeu pour les enfants sur le thème « Gaspillage alimentaire », nous le proposerons aux élèves de CP, CE1 et CE2 pendant la pose méridienne.

COMMISSION RELATION PUBLIQUE/ÉCONOMIE **Compte rendu de la réunion du Mercredi 23 février 2022**

Présents : Jean-Louis Baulieu, Geneviève Simon Bouvret, Catherine Borrini

Excusée : Françoise Gillet.

Ordre du Jour :

- Mise en place de l'organisation de la réunion des associations de Franois/Serre les sapins, le vendredi 11 mars 2022 à 19h30 à la salle du conseil municipal
- Remise à jour Signalétique des commerçants du centre du village avec Bourgogne- Franche Comté Signaux

1/ Mise en place de l'organisation de la réunion des associations de Franois/Serre les sapins, le vendredi 11 mars 2022 à 19h30 à la salle du conseil municipal

Réunion du vendredi 11 Mars 2022 à 19h30 Salle du conseil à Franois. -

- Révision des 33 adresses Postales et adresses mails de toutes les associations de Franois/Serre les sapins.
- Envoi des invitations le vendredi 25 Février 2022 (renvoi d'un Save the Day le Lundi 7 mars 2022.)
- Invitations de M. Le Maire Baulieu Gabriel et sa 1ère Adjointe Mme Briot Valérie.
- Invitation du journaliste M. Gayffier de l'est républicain.

Organisation matérielle pour la réunion

- Le vendredi après-midi : mise en place de la salle du conseil municipal
- Le verre d'amitié sera organisé par la commission Animation.
- Préparer des cartons pour identifier les associations devant les Présidentes et Présidents.
- Mise en place du film et des micros (Sébastien Coudry)

Déroulement de la réunion

- 1) M. Le Maire Emile Bourgeois accueille les associations (*Time Mint 15 minutes*)
- 2) Petit rappel de l'histoire des associations 1901 par Catherine Borrini qui donnera la parole à chaque Présidentes et Présidents ou membre des bureaux pour présenter leurs associations et expliquer leurs activités et l'esprit qui l'anime (*2minutes*)
- 3) *Tour de toutes les associations (2- 3 minutes chacune)*
- 4) Projection du film de Franois par Sébastien Coudry (*4 minutes*)
- 5) *Annonce par Catherine Borrini de la création de l'évènement du Forum des associations de Franois/Serre les sapins au CCSL (Centre culturel Sportif et de loisirs) le 24 et 25/09/2022*
La commission Relation Publique rencontrera individuellement chaque association pour la mise en place matérielle et répondre à vos demandes diverses pour votre présentation. (5 mn)
- 6) *Reprise de la parole de M. le Maire Emile Bourgeois et convie au verre de l'amitié.*

2/ Remise à jour Signalétique des commerçants du centre du village avec Bourgogne-Franche Comté Signaux

La proposition de signalétique reçue ne convenant pas, la commission demande à l'entreprise de revoir les panneaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Trésorerie au 7 mars 2022 : 539 978,54€
- Bois de chauffage restant après l'exploitation des parcelles 36 et 42r
Les parcelles 36 et 42r sont passées en coupe au cours de l'hiver 2021. Initialement, les houppiers des arbres exploités étaient destinés à être délivrés en affouage.

Au regard de l'important volume de bois de chauffage déjà disponible, de la priorité donnée au relevé de couvert en parcelles 6 et 12 et aux conditions plus adéquates pour l'affouage dans ces parcelles, il a été fait le choix de confier la gestion du bois de chauffage des parcelles 36 et 42r à l'ONF. L'office se chargera ainsi de faire exploiter et commercialiser ces branchages
- Monsieur le Maire présente le projet de création d'une police municipale pluri communale initié par les mairies de Pirey et Ecole-Valentin. Après échange sur le dossier, les membres du conseil municipal à l'unanimité moins une abstention ont décidé de ne pas adhérer à ce projet de création d'une police municipale pluri communale.
- Monsieur le Maire présente le rapport quinquennal sur les attributions de compensation liées aux transferts de compétence effectués de 2016 à 2020. Les membres échangent sur ce point.
- Le samedi 26 mars la commission finance présentera le budget 2022 aux membres du conseil municipal.
- Une revue du matériel technique a été effectuée avec les agents.
- Monsieur Jean-Louis BAULIEU fait un compte rendu de la réunion concernant le Plan Local Habitat qui s'est tenue le 28 février 2022
- Monsieur Jean-Louis BAULIEU fait un compte rendu de la commission communale des impôts directs qui s'est tenue le 28 février 2022
- Monsieur Jean-Louis BAULIEU fait un compte rendu de la réunion PLUI du 5 mars 2022
- Damien LAPOUGE fait part d'un courrier de Grand Besançon Métropole stipulant le report de tous les travaux d'assainissement prévus sur la commune en 2022
- CCAS : Madame SIMON BOUVRET informe les membres du conseil de la circulaire préfectorale du 4 mars 2022 relative à l'accueil des réfugiés Ukrainiens susceptibles d'arriver dans notre Département.
La mairie va répertorier les logements pouvant être mis à disposition par les habitants ainsi que les familles qui souhaitent accueillir des réfugiés.
Madame SIMON BOUVRET informe également que la protection Civile organise une collecte de dons (produits d'hygiène, matériel médical...)

- Suite à la réunion du SICA, Madame DUBOIS rappelle que la commune verse une aide à l'Emica pour chaque enfant franoisien inscrit à l'école de musique. A ce jour 20 enfants de Franois sont inscrits. Elle propose que cette aide soit réévaluée.
- MARPA : La participation de la commune reste la même pour l'année 2022, 2€ par habitant.

Liste des délibérations du 7 mars 2022

N° 2022/009 : Désignation du secrétaire de séance

N° 2022/010 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2021

N° 2022/011 : Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil municipal

N° 2022/012 : Création et suppression de poste d'adjoint administratif suite à titularisation

N° 2022/013 : Convention de participation des communes de Franois et Serre les Sapins au CEJ CLSH 2022/2025

N° 2022/014 : Convention pour la revente de matériels de compostage individuels

N° 2022/015 : Entretien des espaces verts – Convention avec les CDEI

N° 2022/016 : Mise en place d'un système de vidéo protection – Devis Citeos

N° 2022/017 : Mise en place d'un système de vidéo protection – Devis Jet1oeil

N° 2022/018 : Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole concernant les exercices 2012 et suivants